

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01282

Numéro SIREN : 809 593 296

Nom ou dénomination : A3F TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2019 sous le numéro de dépôt 50451

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/50451

Déposant :

Nom/dénomination : A3F TRANSPORT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 809 593 296

N° gestion : 2015 B 01282



Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012018** et clos le **31122018** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration
S.I.E. ISSY-LES-MOULINEAUX
1 PLACE D'ALEMBERT
92131 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou l'adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

27 NOV. 2019

DEPOT N° 50451

A IDENTIFICATION

SAS A3F TRANSPORT
127 RUE DE LA PORTE DE TRIVAUX

Identification du destinataire

92140 CLAMART

Insp. IFU

000000
N° dossier80959329600019
N° Siret

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Transports de voyageurs par taSi vous avez changé d'activité, cochez la case ☒

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 % **15 822** (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) Bénéfice imposable au taux de 28 % Bénéfice imposable au taux de 15 %

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % Plus-values exonérées art 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Autres dispositifs ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : CPE55

268 rue de Brément
93110 ROSNY-SOUS-BOIS

01 45 28 75 25

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant

BIGDOLI RAD HASSAN

PRESIDENT

A ROSNY SOUS BOIS

le

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Signature de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SAS A3F TRANSPORT
31122018

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)
		(f)
		(g)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS A3F TRANSPORT**
et Date de clôture de l'exercice **31122018**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2018, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVL de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter



[Signature]

Désignation de l'entreprise		SAS A3F TRANSPORT		127 RUE DE LA PORTE DE TRIVAUX		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		92140 CLAMART					
SIRET		8 0 9 5 9 3 2 9 6 0 0 0 1 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122018		31122017	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*		010		012	
		Autres*		014	153 810	016	23 810
	Immobilisations corporelles*			028	69 686	030	48 922
	Immobilisations financières* (1)			040		042	
	Total I (5)			044	223 496	048	72 732
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070	
		Autres * (3)		072	269	074	269
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084		086		
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	269	098	269	
	Total général (I + II)		110	223 765	112	72 732	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134	17 152		5 613		
	Résultat de l'exercice	136	13 292		11 539		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	31 445		18 152		
	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	20 298		32 658		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 601		1 635		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	97 689		136 023		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	119 589		170 316		
Total général (I + II + III)		180	151 033		188 468		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Annuaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **SAS A3F TRANSPORT**

Néant *

A - RESULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le 31122018		Exercice N-1 clos le 31122017		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			1	2			
	Production vendue		{ biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214							
			{ services *		217		218	83 926		72 323				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222								
	Production immobilisée *					224								
	Subventions d'exploitation reçues					226	1 230		693					
	Autres produits					230	3 016		1					
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	88 172		73 017					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234								
	Variation de stock (marchandises) *					236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	7 218		4 990					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240								
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	23 414		23 251					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *				243	821	244	1 202		766				
	Rémunérations du personnel *					250	2 031		8 973					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)					252	293		694					
	Dotations aux amortissements *					254	17 421		17 421					
	Dotations aux provisions					256	20 000							
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262			2				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	71 580		56 097					
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	16 592		16 920	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280								
	Produits exceptionnels (IV)					290								
	Charges financières (V)					294	657		3 397					
	Charges exceptionnelles (VI)				300	270			50					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	2 373			1 934					
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										310	13 292		11 539
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312	13 292	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318								
	Provisions non déductibles*					322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	2 373							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés				247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				249									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999								
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quindécies)	138					
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)		990		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992					
	Divers* ZFA (44 quater decies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)	655		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS										352	15 822	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)										356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :												360	
	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS										370	15 822	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A3F TRANSPORT**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	153 810	412		414		416	153 810				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	69 686	462		464		466	69 686				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	223 496	492		494		496	223 496				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	3 810	502		504		506	3 810		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	31 500	552	17 421	554		556	48 922		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	35 310	572	17 421	574		576	52 732		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %			
						⑥	⑦	⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.



[Signature]

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A3F TRANSPORT**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	20 000	634		636	20 000
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	20 000	684		686	20 000

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER
NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	8 483
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 187
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



[Signature]

Article obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

 Désignation de l'entreprise : **SAS A3F TRANSPORT**
Néant ☒ *
 Exercice ouvert le : **01012018** et clos le : **31122018**
Durée en nombre de mois **12**
DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	83 926
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	3 015
TOTAL 1	106	86 941

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	1 230
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	1 231

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	7 535
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	16 953
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	24 488

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	63 684
-----------------------------	------------------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.	
Mono établissement au sens de la CVAE	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022
Effectifs au sens de la CVAE	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026
Période de référence	024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



Signature

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 80959329600019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A3F TRANSPORT

ADRESSE (voie) 127 RUE DE LA PORTE DE TRIVAUX

CODE POSTAL 92140 VILLE CLAMART

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BIGDOLI RAD Prénom(s) FARCHAD
Nom marital % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 20
Naissance : Date 22091968 N° département 99 Commune TEHERAN Pays REPUBLIQUE I
Adresse : N° 6 Voie RUE VULPIAN
Code postal 75013 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique BIGDOLI RAD Prénom(s) FARNAZ
Nom marital MESTAYER % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 20
Naissance : Date 21031973 N° département 99 Commune TEHERAN Pays REPUBLIQUE I
Adresse : N° 45 Voie RUE CROULEBARDE
Code postal 75013 Commune PARIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)2/2 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 80959329600019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A3F TRANSPORT

ADRESSE (voie) 127 RUE DE LA PORTE DE TRIVAUX

CODE POSTAL 92140 VILLE CLAMART

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BIGODLI RAD Prénom(s) HASSAN
 Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 10
 Naissance : Date 19011945 N° département 99 Commune TEHERAN Pays REPUBLIQUE I
 Adresse : N° 127 Voie RUE DE LA PORTE TRIVAUX
 Code postal 92140 Commune CLAMART Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique BAKHTIARI Prénom(s) FERECHEH
 Nom marital BIGODLI RAD % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 21031951 N° département 99 Commune TEHERAN Pays REPUBLIQUE I
 Adresse : N° 127 Voie RUE DE LA PORTE TRIVAUX
 Code postal 92140 Commune CLAMART Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



[Signature]

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 0 9 5 9 3 2 9 6 0 0 0 1 9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS A3F TRANSPORT**

ADRESSE (voie) **127 RUE DE LA PORTE DE TRIVAUX**

CODE POSTAL **92140** VILLE **CLAMART**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2018

Au titre de l'année civile 2018

Néant

Dénomination de l'entreprise	SAS A3F TRANSPORT	N° Siren : 809593296
Adresse	127 RUE DE LA PORTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART	

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

Crédit d'impôt	Montant
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	
CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	113

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis
à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémun. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

hors DOM

situé dans les DOM

Dont préfinancement

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt

1 891

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles
le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés
obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP,
des transports, des spectacles et des dockers).

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois



SAS A3F TRANSPORT
Société par actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 127 RUE DE LA PORTE DE TRIVAUX
RCS : NANTERRE 809 593 296

RAPPORT DE LA GERANCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 AVRIL 2019

Mesdames, Messieurs,

Le Gérant soumet à votre approbation son rapport de gestion relatif à l'exercice clos-le 31 décembre 2018 dans lequel est exposé la gestion ainsi que les résultats de la société.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice de 12 mois, le chiffre d'affaires s'est élevé à 83 926 €.

PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le total du bilan s'est établi à 151 033 €.

Le résultat d'exploitation s'est établi à 16 592 Euros

RESULTAT ET AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice net de 13 292 €

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Report à nouveau	13 242 €
Reserve Légale	50 €

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons.

Le 24 avril 2019

La Gérance

FBOR

FB

BK

FB



SAS A3F TRANSPORT
Société par actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 127 RUE DE LA PORTE DE TRIVAUX
RCS : NANTERRE 809 593 296

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 AVRIL 2019

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, la gérance d'une société à responsabilité limitée doit présenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et un gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Le 24 avril 2019

La Gérance

FB R

B R

FB

FB



SAS A3F TRANSPORT
Société par actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 127 RUE DE LA PORTE DE TRIVAUX
RCS : NANTERRE 809 593 296

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 avril à 18 heures, au siège social,

Etaient présents,

-Monsieur BIGDOLI RAD FARCHAD	propriétaire de 20 parts
-Madame MESTAYER ép. BIGDOLI RAD FARNAZ	propriétaire de 20 parts
-Monsieur BIGDOLI RAD HASSAN	propriétaire de 10 parts
-Madame BAKHTIARI ép. BIGDOLI RAD FERECHEH	propriétaire de 50 parts

Représentant la totalité du capital soit 100 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'assemblée est présidée par Monsieur BIGDOLI RAD HASSAN, président de la société.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Rapport sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la gérance
- Affectation des résultats

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance, et il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

BR FB FB FBR



PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes faisant apparaître un bénéfice net de 13 292 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En outre, elle donne quitus plein et entier au gérant pour l'exercice de sa mission au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit, 13 292 € de la manière suivante :

Report à nouveau	13 242 €
Reserve Légale	50 €

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

BR FB FB



[Signature]

SAS A3F TRANSPORT
Société par actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 127 RUE DE LA PORTE DE TRIVAUX
RCS : NANTERRE 809 593 296

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 AVRIL 2019

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 13 292 € de la manière suivante :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Report à nouveau	13 242 €
Reserve Légale	50 €

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons

BR FB FB FBR



SAS MK'S TAXIS
Société par actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 30 RUE DES BLEUETS 91160 LONGJUMEAU
RCS : EVRY 829429901

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 AVRIL 2019

FEUILLE DE PRESENCE

- Monsieur BIGDOLI RAD FARCHAD	propriétaire de 20 parts
-Madame MESTAYER ép. BIGDOLI RAD FARNAZ	propriétaire de 20 parts
-Monsieur BIGDOLI RAD HASSAN	propriétaire de 10 parts
-Madame BAKHTIARI ép. BIGDOLI RAD FERECHEH	propriétaire de 50 parts

Représentant la totalité du capital soit 100 parts

Feuille de présence arrêtée à quatre associés présents (4) possédant la totalité des **100 parts sociales.**

FB

Le Président de séance

Monsieur BIGDOLI RAD HASSAN

Bigdoli